

Sarlat, le 18 juin 2024

Zone piétonne en secteur sauvegardé

Jusqu'au 15 septembre 2020, le centre historique de Sarlat devient piétonnier. La zone piétonne du secteur sauvegardé est délimitée par le boulevard Eugène Leroy, le boulevard Voltaire, la rue Jean-Joseph Escande, le boulevard Henri Arlet et Nessman.

Dans ce périmètre, la circulation et le stationnement de tout type de véhicules sont interdits lorsque cette zone est instaurée dans les conditions ci-dessous :

- **Du 15 juin au 30 juin et 1^{er} septembre au 15 septembre**
 - Du lundi au vendredi : de 13h à 18h
 - Le samedi : toute la journée en raison de la tenue du marché
 - Le dimanche : de 13h à 19h
- **Du 1^{er} juillet au 31 août**
 - Du lundi au vendredi : de 11h au lendemain matin à 6h
 - Le samedi : toute la journée en raison de la tenue du marché
 - Le dimanche : de 13h au lendemain matin à 6h